



Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 28 ramadan 1434 – 6 août 2013

156^{ème} année

N° 63

Sommaire

Lois

- Loi n° 2013-31 du 5 août 2013**, portant ratification de l'octroi de la garantie de l'Etat aux crédits financier et acheteur objet des deux conventions conclues le 11 avril 2013 entre la société tunisienne de l'électricité et du gaz part et un groupe de banques étrangères dont le chef de file est BNP PARIBAS..... 2324

Décrets et Arrêtés

Présidence du Gouvernement

- Nomination de chargés de mission..... 2325
Nomination de contrôleurs généraux des services publics 2325
Nomination d'un chef de service..... 2325
Arrêtés du chef du gouvernement du 15 juillet 2013, portant délégation de signature 2325

Ministère de la Justice

- Attribution d'indemnités et avantages d'un secrétaire d'Etat à un procureur général 2326
Détachement d'un magistrat..... 2326
Nomination d'administrateurs en chef de greffe de juridiction..... 2326
Nomination d'un membre au conseil d'entreprise de l'office des logements des magistrats et du personnel du ministère de la justice..... 2326
Liste de promotion au grade d'administrateur de greffier de juridiction au titre de l'année 2012..... 2327
Liste de promotion au grade de programmeur au titre de l'année 2012 2327

Ministère de l'Intérieur	
Mutation de délégués	2327
Cessation de fonctions de délégués.....	2327
Liste de promotion au choix au grade de technicien principal au titre de l'année 2011.....	2327
Listes de promotion au choix au grade de technicien au titre des années 2010 et 2011	2327
Listes de promotion au choix au grade d'attaché d'administration au titre des années 2010 et 2011	2328
Listes de promotion au choix au grade de secrétaire d'administration au titre des années 2010 et 2011	2328
Liste de promotion au choix au grade de secrétaire dactylographe au titre de l'année 2011	2328
Listes de promotion au choix au grade de commis d'administration au titre des années 2010 et 2011	2328
Ministère des Finances	
Décret n° 2013-3124 du 10 juillet 2013 , modifiant et complétant le décret n° 94-815 du 11 avril 1994, fixant les tarifs des droits de chancellerie	2329
Arrêté du ministre des finances du 2 août 2013, portant révision des modes de paiement du droit de timbre fiscal dû sur certaines formules administratives	2329
Arrêté du ministre des finances du 29 juillet 2013, portant création d'une recette de gestion des établissements publics à Sousse.....	2330
Liste de promotion au choix au grade d'inspecteur central des services financiers au titre de l'année 2010	2330
Liste de promotion au choix au grade de technicien au titre de l'année 2011 .	2330
Ministère de la Santé	
Nomination d'un directeur général.....	2331
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service	2331
Nomination de membres au conseil d'établissement de l'instance nationale de l'accréditation en santé	2331
Nomination d'un membre à la commission des eaux conditionnées au sein de l'office national du thermalisme et de l'hydrothérapie.....	2331
Nomination d'un membre au conseil d'établissement de l'office national du thermalisme et de l'hydrothérapie.....	2331
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'hôpital de pneumophtisiologie "Abderrahmane Mami" de l'Ariana.....	2331
Ministère des Affaires Sociales	
Nomination d'un directeur	2331
Nomination de sous directeurs	2331
Nomination de chefs de service.....	2332
Octroi d'une dérogation pour exercer dans le secteur public.....	2332
Ministère des Affaires Religieuses	
Arrêté de ministre des affaires religieuses du 15 juillet 2013, portant délégation de signature.....	2332
Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille	
Nomination d'un directeur général.....	2333
Nomination d'un chef de service.....	2333
Cessation de fonctions d'un directeur	2333
Ministère du Commerce et de l'Artisanat	
Nomination d'un directeur	2333
Arrêté du ministre du commerce et de l'artisanat du 22 juillet 2013, portant délégation de signature.....	2333

Ministère de l'Agriculture	
Décret n° 2013-3139 du 18 juillet 2013, relatif à la répartition des horaires des jours de travail des agents des laboratoires d'analyse relevant du ministère de l'agriculture	
	2334
Nomination d'un directeur général.....	2335
Nomination d'un directeur.....	2335
Nomination de sous-directeurs.....	2335
Nomination de chefs de service.....	2335
Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	
Nomination d'un chef de service.....	2336
Attribution d'une dérogation pour exercer dans le secteur public	2336
Ministère de l'Equipement et de l'Environnement	
Attribution d'emplois fonctionnels	2336
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur	2340
Nomination de directeurs.....	2340
Nomination d'un sous-directeur classe exceptionnelle	2341
Nomination de sous-directeurs.....	2341
Nomination de chefs de service.....	2341
Nomination d'un inspecteur en chef	2342
Ministère des Technologies de l'Information et de la Communication	
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur	2342
Nomination d'un chef de service.....	2342
Ministère de la Jeunesse et des Sports	
Arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 22 juillet 2013, portant report du concours externe sur épreuves d'entrée au cycle de formation pour le recrutement d'inspecteurs de la jeunesse et d'enfance.....	2342
Arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 22 juillet 2013, portant report du concours externe sur épreuves d'entrée au cycle de formation pour le recrutement d'inspecteurs de l'éducation physique et des sports	2343

Loi n° 2013-31 du 5 août 2013, portant ratification de l'octroi de la garantie de l'Etat aux crédits financier et acheteur objet des deux conventions conclues le 11 avril 2013 entre la société tunisienne de l'électricité et du gaz et un groupe de banques étrangères dont le chef de file est BNP PARIBAS (1).

Au nom du peuple,

L'assemblée nationale constituante ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique – Sont ratifiées les deux lettres de garantie de l'Etat signées le 29 avril 2013, relatives aux crédits financier et acheteur objet des deux conventions conclues le 11 avril 2013 entre la société tunisienne de l'électricité et du gaz et un groupe de banques étrangères dont le chef de file est BNP PARIBAS, d'un montant de douze millions, neuf cent soixante et onze mille, sept cent soixante euros et soixante six cents (12.971.760,66 euros) et soixante treize millions, cinq cent six mille, six cent quarante trois euros et soixante quatorze cents (73.506.643,74 euros) destinés à financer la construction de deux turbines à gaz à Bir M'chergua.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 5 août 2013.

Le Président de la République

Mohamed Moncef El Marzougui

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'assemblée nationale constituante dans sa séance du 19 juillet 2013.

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Par décret n° 2013-3115 du 18 juillet 2013.

Monsieur Hassan Mbarek est nommé chargé de mission au cabinet du chef du gouvernement, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Par décret n° 2013-3116 du 18 juillet 2013.

Monsieur Abdelaziz Guessoumi est nommé chargé de mission au cabinet du chef du gouvernement, à compter du 1^{er} juin 2013.

Par décret n° 20132-3117 du 22 juillet 2013.

Monsieur Mustapha Daghdagui, contrôleur en chef des services publics, est nommé contrôleur général des services publics à la Présidence du gouvernement.

Par décret n° 20132-3118 du 22 juillet 2013.

Monsieur Anouar Ben Khelifa, contrôleur en chef des services publics, est nommé contrôleur général des services publics à la Présidence du gouvernement.

Par décret n° 20132-3119 du 22 juillet 2013.

Monsieur Anis Ben Ismail, contrôleur en chef des services publics, est nommé contrôleur général des services publics à la Présidence du gouvernement.

Par décret n° 2013-3120 du 18 juillet 2013.

Monsieur Nizar Abdelli, analyste, est chargé des fonctions de chef de service d'administration centrale à la commission supérieure des marchés publics à la Présidence du gouvernement.

Arrêté du chef du gouvernement du 15 juillet 2013, portant délégation de signature.

Le chef du gouvernement,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, la loi n° 2003 - 20 du 17 mars 2003 et la loi n° 2007- 69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 69-400 du 7 novembre 1969, portant création du Premier ministre et fixant les attributions du Premier ministre,

Vu le décret n° 70-118 du 11 avril 1970, portant organisation des services du Premier ministre, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret n° 71-133 du 10 avril 1971, portant réorganisation des services du Premier ministre,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 87-1298 du 27 novembre 1987, rattachant les structures du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative au Premier ministre,

Vu le décret n° 2006-1245 du 24 avril 2006, fixant le régime d'attribution et de retrait des emplois fonctionnels d'administration centrale,

Vu le décret n° 2010-258 du 9 février 2010, portant création d'un comité général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-2451 du 12 juin 2013, chargeant Madame Faouzia Labbèn née Ben Sedrine, conseiller des services publics, des fonctions de directeur général d'administration centrale au comité général de la fonction publique à la Présidence du gouvernement,

Vu l'arrêté Républicain n° 2013-43 du 14 mars 2013, portant nomination de Monsieur Ali Larayedh chef du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Madame Faouzia Labbèn née Ben Sedrine, directeur général d'administration centrale au comité général de la fonction publique à la Présidence du gouvernement, est autorisée à signer et viser par délégation du chef du gouvernement tous les actes se rapportant aux attributions dudit comité, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 15 juillet 2013.

Le Chef du Gouvernement

Ali Larayedh

Arrêté du chef du gouvernement du 15 juillet 2013, portant délégation de signature.

Le chef du gouvernement,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 69-400 du 7 novembre 1969, portant création du Premier ministre et fixant les attributions du Premier ministre,

Vu le décret n° 70-118 du 11 avril 1970, portant organisation des services du Premier ministre, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret n° 71-133 du 10 avril 1971, portant réorganisation des services du Premier ministre,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2010-258 du 9 février 2010, portant création d'un comité général de la fonction publique au Premier ministre,

Vu l'arrêté Républicain n° 2013-14 du 14 mars 2013, portant nomination de Monsieur Ali Larayedh chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2013-2830 du 9 juillet 2013, chargeant Monsieur Mohamed Saidi, conseiller au tribunal administratif, des fonctions de directeur général de l'administration et de la fonction publique au comité général de la fonction publique à la Présidence du gouvernement à compter du 1^{er} juin 2013.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Mohamed Saidi, directeur général de l'administration et de la fonction publique au comité général de la fonction publique est autorisé à signer et viser par délégation du chef du gouvernement tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des textes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 2013 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 15 juillet 2013.

Le Chef du Gouvernement

Ali Larayedh

MINISTERE DE LA JUSTICE

Par décret n° 2013-3121 du 15 juillet 2013.

Est accordé à Monsieur Ridha Ben Amor, procureur général près la cour de cassation, les indemnités et les avantages d'un secrétaire d'Etat, à compter du 2 mai 2013.

Par décret n° 2013-3122 du 18 juillet 2013.

Madame Mejda Ben Jaâfar, magistrat de troisième grade, est détachée auprès du ministère des affaires de la femme et de la famille pour une période n'excédant pas cinq ans, à compter du 1^{er} juin 2013.

Par décret n° 2013-3123 du 22 juillet 2013.

Les administrateurs conseillers de greffe de juridiction dont les noms suivent sont nommés dans le grade d'administrateur en chef de greffe de juridiction au ministère de la justice :

- Soukeina Mhadheb,
- Mondher Dhaouadi,
- Chafik Cherif
- Fethi Mahdhi,
- Raoudha Mabrouk,
- Nabil Jmel,
- Wided Kaaniche,
- Mohamed Hajej Ben Youssef.

Par arrêté du ministre de la justice du 22 juillet 2013.

Monsieur Hédi Ben Ahmed est nommé membre représentant le ministère de la justice au conseil d'entreprise de l'office des logements des magistrats et du personnel du ministère de la justice.

**Liste des agents à promouvoir au grade
d'administrateur de greffier de juridiction au
titre de l'année 2012**

- Hayet El Hawari,
- Mustapha Ben Jedou,
- Mohammed Ben Frej,
- Soumya Masmoudi,
- Habib Ben Othmen,
- Raouda Daira,
- Thouraya Melliti.

**Liste des agents à promouvoir au grade de
programmeur au titre de l'année 2012**

- Salwa Raja Ilhem Baouab,
- Faouzia Mhamdi,
- Lotfi Khenisi.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 15
juillet 2013.**

Monsieur Mohamed Ben Ali délégué de Gafsa Nord gouvernorat de Gafsa, est muté en ses mêmes fonctions à la délégation de Moulares du même gouvernorat à compter du 25 avril 2013.

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 22
juillet 2013.**

Madame Salma Friji délégué, au siège du gouvernorat de Gafsa, est mutée en ses mêmes fonctions au siège du gouvernorat de Monastir à compter du 15 mai 2013.

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 22
juillet 2013.**

Monsieur Mohamed Ben Jeddou, délégué de Sidi Ali Ben Aoun gouvernorat de Sidi Bouzid, est muté en ses mêmes fonctions au siège du gouvernorat de Tozeur à compter du 16 mai 2013.

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 15
juillet 2013.**

Il est mis fin aux fonctions de délégués, à compter du 3 mai 2013, de Messieurs :

- Sami Ben Miled délégué de Zarzouna, gouvernorat de Bizerte,
- Hachem Hmidi délégué de Joumine, gouvernorat de Bizerte,
- Abdelmottaleb Khenissi délégué de Balta Bouaouene, gouvernorat de Jendouba,
- Assia Ghazouani délégué au siège du gouvernorat de Kébili.

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 15
juillet 2013.**

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Amor Bkakria, délégué au siège du gouvernorat de Kébili, à compter du 30 avril 2013.

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 15
juillet 2013.**

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Hedi Sellami, délégué de Menzel Bouzaïene gouvernorat de Sidi Bouzid, à compter du 5 novembre 2012.

**Liste des techniciens exerçant aux communes
de Hammam-Lif - El Mourouj - El M'hemia –
Fouchana - Ben Arous - Ezzahra et Hammam
Echatt à promouvoir au choix au grade de
technicien principal des administrations
publiques au titre de l'année 2011**

- Monsieur Essahbi Ellabassi (commune de Hammam-Lif).

**Liste des adjoints techniques exerçant aux
communes de Tunis - El Kram - Bardo et la
Marsa à promouvoir au choix au grade de
technicien au titre de l'année 2010**

Messieurs :

- Imed Swissi (commune de Tunis),
- Mounir Ben Salah (commune de Tunis).

Liste des adjoints techniques exerçant aux communes de Megrine – El Mourouj - Ben Arous - Radès - Mornegue - Boumhal El Bassetine - El M'hemdia - Fouchana et Hammam-Lif à promouvoir au choix au grade de technicien des administrations publiques au titre de l'année 2011

- Monsieur Charit Elalaoui (commune de Megrine).

Liste des secrétaires d'administration exerçant aux communes de l'Ariana Soukra - Ettadhamen El Mnihla et Raoued à promouvoir au choix au grade d'attaché d'administration au titre de l'année 2010

- Madame Aida Sassi (commune de l'Ariana).

Liste des secrétaires d'administration et des secrétaires dactylographes exerçant aux communes de la Goulette - Sidi Hssin - Marsa - Tunis et Kram à promouvoir au choix au grade d'attaché d'administration au titre de l'année 2010

- Madame Jalila Boukari (commune de Tunis),
- Madame Houda Chlaifa (commune de Tunis).

Liste des secrétaires d'administration exerçant aux communes de Manouba - Douar Hicher - Oued Ellil - Tebourba - Mornaguia - Den-den et Djedaida à promouvoir au choix au grade d'attaché d'administration au titre de l'année 2011

- Madame Najiba Jandoubi (commune de Oued Ellil).

Liste des secrétaires d'administration exerçant aux communes de Nabeul - Dar Chaaban Al Fehri - Takilsa Hammam Al Ghezaz - Béni Khalled - Soliman - Grombalia - Menzel Temime - Korba - Béni Khiar - Hammamet - Kelibia - Menzel Bou Zalfa - Somâa - Elhawaria - Tazarka - Elmaamoura et Dar Allouche à promouvoir au choix au grade d'attaché d'administration au titre de l'année 2011

- Madame Latifa Elkrimi (commune de Hammamet),
- Monsieur Mohamed Bani (commune de Korba),
- Monsieur Elhib Boumaiza (commune de Hammamet).

Liste des commis d'administration et dactylographes exerçant aux communes de Tunis - La Goulette - Carthage - Sidi Hssin – Kram - Bardo et Marsa de gouvernorat de Tunis à promouvoir au choix au grade de secrétaire d'administration au titre de l'année 2010

- Madame Habiba Daldoul (commune de Tunis),
- Madame Fatma Dabbabi (commune de Tunis),
- Madame Faouzia Boudhief (commune de Tunis),
- Madame Rachida Ben Omrane (commune de Tunis).

Liste des commis d'administration exerçant aux communes de Ben Guerden - Djerba Midoun - Djerba Hoummet Essouk - Médenine - Zarzis et Djerba Ajim à promouvoir au choix au grade de secrétaire d'administration au titre de l'année 2011

- Monsieur Ali Ghoufa (commune de Djerba Midoun).

Liste des dactylographes exerçant aux communes de Ben Arous - Hammem Lif Hammem Chatt – Elmourouj et Megrine à promouvoir au choix au grade de secrétaire dactylographe au titre de l'année 2011

- Madame Monia Mourou (commune de Hammem-Lif).

Liste des dactylographes adjoints exerçant aux communes de Kram - Bardo - La Goulette- Tunis et Carthage à promouvoir au choix au grade de commis d'administration au titre de l'année 2010

- Madame Basma Mechrui (commune de Tunis).

Liste des agents d'accueil exerçant aux communes de Ben Guerden - Djerba Midoun - Djerba Hoummet Essouk - Médenine - Zarzis et Djerba Ajim à promouvoir au choix au grade de commis d'administration au titre de l'année 2011

- Monsieur Chadhli Benyoussef (commune de Djerba Hoummet Essouk).

Décret n° 2013-3124 du 10 juillet 2013, modifiant et complétant le décret n° 94-815 du 11 avril 1994, fixant les tarifs des droits de chancellerie.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des finances,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 68-7 du 8 mars 1968, relative à la condition des Etrangers en Tunisie,

Vu le décret n° 68-1968 du 22 juin 1968, réglementant l'entrée et le séjour des Etrangers en Tunisie, tel que modifié et complété par le décret n° 92-716 du 20 avril 1992,

Vu le décret n° 94-815 du 11 avril 1994, fixant les tarifs des droits de chancellerie, tel que modifié par les textes subséquents et notamment le décret n° 2013-930 du 1^{er} février 2013,

Vu l'arrêté Républicain n° 2013-43 du 14 mars 2013, portant nomination de Monsieur Ali Larayedh chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2013-1372 du 15 mars 2013, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'avis du ministre de la justice,

Vu l'avis du ministre de l'intérieur,

Vu l'avis du ministre des affaires étrangères,

Vu l'avis du ministre du transport,

Vu l'avis du ministre des technologies de l'information et de la communication,

Vu l'avis du ministre du tourisme,

Vu l'avis du tribunal administratif,

Vu la délibération du conseil des ministres et après information du Président de la République.

Décète :

Article premier - Est abrogé le dernier paragraphe de l'article premier bis du décret n° 94-815 du 11 avril 1994, fixant les tarifs des droits de chancellerie et remplacé par ce qui suit :

Article premier bis - dernier paragraphe nouveau.

« Les droits de visa de passeports sont majorés de 50% lorsque le visa est accordé en Tunisie.

Art. 2 - Est abrogé le point n° 2 du numéro II de l'annexe au décret n° 94-815 du 11 avril 1994, fixant les tarifs des droits de chancellerie et remplacé par ce qui suit :

Désignation des actes	Tarif (en dinars)
II .Pièces administratives	
.....
2- Visa de passeport :	
a) Visa de transit d'une validité de 7 jours au maximum.....	20
b) Visa d'entrée et de séjour pour une durée allant de 1 jour à 3 mois.....	70
(le reste sans changement)	

Art. 3 - Le ministre de la justice, le ministre de l'intérieur, le ministre des affaires étrangères , le ministre des finances, le ministre du transport, le ministre des technologies de l'information et de la communication et le ministre du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 10 juillet 2013.

Le Chef du Gouvernement

Ali Larayedh

Arrêté du ministre des finances du 2 août 2013, portant révision des modes de paiement du droit de timbre fiscal dû sur certaines formules administratives.

Le ministre des finances,

Vu le code de la comptabilité publique, tel que promulgué par la loi n° 73-81 du 31 décembre 1973, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété et notamment la loi n° 2012-27 du 29 décembre 2012, portant loi de finances pour l'année 2013,

Vu le code des droits d'enregistrement et de timbre, tel que promulgué par la loi n° 93-53 du 17 mai 1993, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété et notamment la loi n° 2012-27 du 29 décembre 2012, portant loi de finances pour l'année 2013.

Arrête :

Article premier – Le paiement des droits de timbre dû sur les formules administratives suivantes s'effectue par quittance :

1- Carte d'identité et carte de séjour des Etrangers :

- carte d'identité nationale : 3.000 dinars,

- carte de séjour des Etrangers : 15.000 dinars,

- renouvellement de la carte d'identité ou de la carte de séjour des étrangers pour cause de perte ou de destruction : 25.000 dinars.

2- Bulletin n° 3 du casier judiciaire : 3.000 dinars.

3- Passeports :

- passeports délivrés aux étudiants et élèves qui justifient de leur qualité par la présentation d'un certificat et aux enfants de moins de sept ans ainsi que leur prorogation : 25.000 dinars,

- passeports délivrés aux autres personnes ainsi que leur prorogation : 80.000 dinars,
- renouvellement du passeport pour cause de perte ou de destruction : 150.000 dinars.

Art. 2 – La quittance de paiement, visée ci-dessus, doit comprendre les indications suivantes :

- numéro et date de la quittance,
- nom et prénom de l'intéressé ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale ou le numéro du passeport pour les Etrangers,
- le montant du droit dû,
- la formule administrative objet du paiement,
- le cachet de la recette ayant délivré la quittance ainsi que la signature du receveur.

Art. 3 – La quittance de paiement est valable pour une période de trois (3) mois à partir de la date de délivrance.

Art. 4 – Cette mesure n'est pas applicable pour les formules délivrées par les postes diplomatiques et consulaires à l'étranger.

Art. 5 – Le présent arrêté est applicable à compter de la date de sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Art. 6 – Le présent arrêté est sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 2 août 2013.

Le ministre des finances

Elyes Fakhfekh

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ali Larayedh

Arrêté du ministre des finances du 29 juillet 2013, portant création d'une recette de gestion des établissements publics à Sousse.

Le ministre des finances,

Vu la loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 73-81 du 31 décembre 1973, portant promulgation du code de la comptabilité publique, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 72-199 du 31 mars 1972, fixant le régime d'occupation de logement par les personnels civils de l'Etat, tel qu'il a été complété par le décret n° 73-135 du 30 mars 1973,

Vu le décret n° 2013-1219 du 22 janvier 2013, portant organisation des postes comptables publics relevant du ministère des finances,

Vu le décret n° 2006-2460 du 5 septembre 2006, relatif aux indemnités de gestion comptable, d'erreurs de caisse et de responsabilité, servies aux comptables publics, aux caissiers et aux régisseurs de recette et régisseurs d'avance.

Arrête :

Article premier - Est créée à compter du 2 septembre 2013, une recette de gestion des établissements publics, à Sousse.

Art. 2 - La recette de gestion des établissements publics à Sousse, assurera toutes les attributions dévolues à une recette de gestion des établissements publics.

Art. 3 - Le recette dont s'agit aura pour circonscription territoriale le gouvernorat de Sousse.

Art. 4 - Pour l'octroi de l'indemnité de logement, ladite recette est classée en 1^{ère} catégorie.

Art. 5 – Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 29 juillet 2013.

Le ministre des finances

Elyes Fakhfekh

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ali Larayedh

Liste des agents à promouvoir au choix au grade d'inspecteur central des services financiers au ministère des finances au titre de l'année 2010

- Bahija Bouzid,
- Abdenbi Heni,
- Hatem Saïd,
- Mohamed Lassâad Bousafa,
- El Aïdi Samaâli,
- Youssef Ammar,
- Rabeh Rihani,
- Wafa Bouzid épouse Mesbeh,
- Lotfi Rkik,
- Hamda Kamoune,
- Naceur Ouani,
- Kamel Saâd,
- Salah Jdidi,
- Ahmed Saïdi,
- Houda Hlali.

Liste des agents à promouvoir au choix au grade de technicien à la régie nationale des tabacs et des allumettes (ministère des finances) au titre de l'année 2011

- Abderrahmane Talbi,
- Abdelkader Chelbi,
- Mohamed Bousabbat,
- Lotfi Ali,
- Abdellatif El Kamel,
- Mohamed Ali Chibouni,
- Mohamed Hattab Ben Triaa,
- Kamel Rahmouni,
- Mounir Khenissi,
- Mohamed Saleh El Hajri,
- Mohamed Krichene.

Par décret n° 20132-3125 du 22 juillet 2013.

Madame Nadia Fenina épouse Mankai, professeur hospitalo-universitaire en pharmacie, est chargée de gérer l'unité de la pharmacie et du médicament au ministère de la santé.

En application des dispositions de l'article 14 du décret n° 81-793 du 9 juin 1981, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages attribués à l'emploi de directeur général d'administration centrale.

Par décret n° 2013-3126 du 15 juillet 2013.

La classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service d'administration centrale est attribuée à Madame Wafa Hammami épouse Ghannay, administrateur de la santé publique, chef de service de la rémunération à la sous-direction de la formation, de l'action sociale et de la rémunération à la direction des ressources humaines à l'hôpital « Hédi Chaker » de Sfax.

Par arrêté du ministre de la santé du 22 juillet 2013.

Sont nommés membres au conseil d'établissement de l'instance nationale de l'accréditation en santé :

- Monsieur Mohamed Mehdi Ben Romdhane : représentant de la Présidence du gouvernement,
- Monsieur Abdeljalil Hniya : représentant du ministère des finances,
- le docteur Nabil Ben Saleh : représentant du ministère de la santé,
- Monsieur Faouzi Mehdi : représentant du ministère de la défense nationale,
- le docteur Mounira El Zarad : représentante de la caisse nationale d'assurance maladie,
- le docteur Khaled El Nabli : représentant de la chambre syndicale des établissements sanitaires privés.

Par arrêté du ministre de la santé du 22 juillet 2013.

Madame Sawsen El Majri est nommée membre représentant de la direction de la qualité et de la protection du consommateur au ministère du commerce et de l'artisanat à la commission des eaux conditionnées au sein de l'office national du thermalisme et de l'hydrothérapie en remplacement de Madame Afraa Jouini, et ce, à compter du 25 avril 2013.

Par arrêté du ministre de la santé du 22 juillet 2013.

Monsieur Kamel Bou Hida est nommé membre représentant le ministère du commerce et de l'artisanat au conseil d'établissement de l'office national du thermalisme et de l'hydrothérapie, et ce, à compter du 25 avril 2013.

Par arrêté du ministre de la santé du 22 juillet 2013.

Le docteur Anissa Berrayes est nommée membre représentant des médecins assistants hospitalo-universitaires exerçant au sein de l'hôpital au conseil d'administration de l'hôpital de pneumo-phtisiologie "Abderrahmane Mami" de l'Ariana, en remplacement du docteur Khayrallah Bel Khouja, et ce, à compter du 30 mai 2013.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES**Par décret n° 2013-3127 du 18 juillet 2013.**

Monsieur Noureddine Bouhlel, travailleur social principal, est chargé des fonctions de directeur du bureau de suivi des décisions du conseil des ministres, des conseils ministériels restreints et des conseils inter-ministériels au ministère des affaires sociales.

Par décret n° 2013-3128 du 18 juillet 2013.

Monsieur Taher El Ouaer, inspecteur central du travail et de conciliation, est chargé des fonctions de chef de la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Kairouan.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-3129 du 18 juillet 2013.

Madame Latifa Mejri épouse Achouri, travailleur social conseiller, est chargée des fonctions de chef de la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de La Manouba.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-3130 du 18 juillet 2013.

Mademoiselle Souad Filali, inspecteur central du travail et de conciliation, est chargée des fonctions de chef de service du contrôle dans le secteur agricole à l'unité du contrôle à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Médenine.

Par décret n° 2013-3131 du 18 juillet 2013.

Madame Lamia Ayachi épouse Dhaouadi, inspecteur central du travail et de conciliation, est chargée des fonctions de chef de service du contrôle dans le secteur agricole à l'unité du contrôle à la division de l'inspection du travail et de la conciliation de Tunis 2 à la direction régionale des affaires sociales de Tunis.

Par décret n° 2013-3132 du 18 juillet 2013.

Madame Aouatef Souli épouse Ghazouani, inspecteur du travail et de conciliation, est chargée des fonctions de chef de service de la conciliation dans le secteur privé à l'unité de la conciliation à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Jendouba.

Par décret n° 2013-3133 du 18 juillet 2013.

Monsieur Noomen Ben Hamada, travailleur social conseiller, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale d'El Mida à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Nabeul.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-3134 du 29 juillet 2013.

Il est accordé à Monsieur Hammadi Zaghdane, administrateur général hors classe à la caisse nationale d'assurance maladie, une dérogation pour exercer dans le secteur public pour une période d'une année, à compter du 1^{er} décembre 2012.

Arrêté de ministre des affaires religieuses du 15 juillet 2013, portant délégation de signature.

Le ministre des affaires religieuses,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 94-597 du 22 mars 1994, fixant les attributions du ministère des affaires religieuses,

Vu le décret n° 2002-1618 du 9 juillet 2002, portant organisation du ministère des affaires religieuses, tel que modifié et complété par le décret n° 2012-2540 du 16 octobre 2012,

Vu le décret n° 2013-395 du 15 janvier 2013, chargeant Monsieur Abdessattar Badr, inspecteur des écoles préparatoires et des lycées secondaires, des fonctions de directeur général du Coran et du Culte au ministre des affaires religieuses,

Vu le décret n° 2013-1372 du 15 mars 2013, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Abdessattar Badr, inspecteur des écoles préparatoires et des lycées secondaires, directeur général du Coran et du Culte au ministre des affaires religieuses, est habilité à signer, par délégation du ministre des affaires religieuses tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 15 mars 2013.

Le ministre des affaires religieuses

Noureddine Khadmi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ali Larayedh

**MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME
ET DE LA FAMILLE**

Par décret n° 2013-3135 du 18 juillet 2013.

Madame Mejda Ben Jaafar, magistrat du 3^{ème} grade, est chargée des fonctions de directeur général de l'observatoire d'information, de formation, de documentation et d'études pour la protection des droits de l'enfant relevant du ministère des affaires de la femme et de la famille, et ce, à compter du 1^{er} juin 2013.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 2002-327 du 14 février 2002, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur général d'administration centrale.

Par décret n° 2013-3136 du 18 juillet 2013.

Madame Soulef Jeday épouse Mlaiki, professeur de jeunesse et d'enfance, est chargée des fonctions de chef de service des affaires de la femme et de la famille, à la direction régionale des affaires de la femme, de la famille et de l'enfance du Centre-Ouest dont le siège est Kasserine.

Par décret n° 2013-3137 du 18 juillet 2013.

Monsieur Faouzi Bou Yahia, professeur principal hors classe de jeunesse et d'enfance, est déchargé des fonctions de directeur des personnes âgées au ministère des affaires de la femme et de la famille et ce, à compter du 1^{er} juillet 2013.

**MINISTERE DU COMMERCE
ET DE L'ARTISANAT**

Par décret n° 2013-3138 du 22 juillet 2013.

Monsieur Yosri Damerji, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur de la qualité, du commerce et des services à la direction régionale du commerce de Zaghouan au ministère du commerce et de l'artisanat.

Arrêté du ministre du commerce et de l'artisanat du 22 juillet 2013, portant délégation de signature.

Le ministre du commerce et de l'artisanat,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997 et la loi n° 2003-20 du 17 mars 2003 et la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2001-2965 du 20 décembre 2001, fixant les attributions du ministère du commerce,

Vu le décret n° 2001-2966 du 20 décembre 2001, portant organisation du ministère du commerce,

Vu l'arrêté Républicain n° 2013-43 du 14 mars 2013, portant nomination de Monsieur Ali Larayedh chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2013-1372 du 15 mars 2013, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2013-2676 du 20 juin 2013, portant nomination de Monsieur Noureddine Selmi en qualité de chef du cabinet du ministre du commerce et de l'artisanat.

Arrête :

Article premier - En application des dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 sus-mentionné, Monsieur Noureddine Selmi, maître de conférences, chef du cabinet du ministre du commerce et de l'artisanat, est autorisé à signer, par délégation du ministre du commerce et de l'artisanat, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Monsieur Noureddine Selmi est autorisé à déléguer sa signature aux fonctionnaires des catégories « A » et « B » soumis à son autorité conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 sus-mentionné.

Art. 3 - Le présent arrêté prend effet à compter du 15 mai 2013 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 22 juillet 2013.

Le ministre du commerce et de l'artisanat

Abdelwahab Maater

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ali Larayedh

Décret n° 2013-3139 du 18 juillet 2013, relatif à la répartition des horaires des jours de travail des agents des laboratoires d'analyse relevant du ministère de l'agriculture.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre de l'agriculture,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 94-599 du 22 mars 1994, fixant les attributions de l'institut de la recherche vétérinaire de Tunisie et son organisation administrative et financière,

Vu le décret n° 2001-419 du 13 février 2001, fixant les attributions du ministère de l'agriculture,

Vu le décret n° 2001-420 du 13 février 2001, portant organisation du ministère de l'agriculture, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date le décret n° 2011-1560 du 5 septembre 2011,

Vu le décret n° 2007-237 du 5 février 2007, fixant l'organisation administrative et financière du laboratoire central d'analyse des éléments de bétail, tel que complété par le décret 2008-3614 du 21 novembre 2008,

Vu le décret n° 2012-1710 du 14 septembre 2012, relatif à la répartition des horaires et jours de travail des agents de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif et notamment son article 4,

Vu l'avis du tribunal administratif,

Vu la délibération du conseil des ministres et après information du Président de la République.

Décète :

Article premier - Les horaires et jours de travail des laboratoires d'analyse relevant du ministère de l'agriculture sont répartis du lundi au vendredi à raison de quarante (40) heures de travail par semaine pendant la période d'horaire d'hiver et de trente et une heure et demi (31,5) par semaine pendant la période d'horaire d'été, et ce, comme suit :

Les laboratoires	L'horaire d'hiver	L'horaire d'été
1 - Le laboratoire d'analyse des semences et plants. 2 - Le laboratoire d'analyse des pesticides. 3 - Le laboratoire de virologie chimique. 4 - Le laboratoire de la quarantaine. 5 - Le laboratoire central d'analyse des aliments de bétail. 6 - L'institut de la recherche vétérinaire de Tunisie.	- du lundi au vendredi : une séance unique de huit heures (8h : 00) jusqu'au seize heures (16h : 00). Avec une séance de permanence quotidienne de seize heures (16 : 00) à dix sept heures et demi (17 : 30).	- l'horaire administratif prévu par le décret n° 2012-1710 du 14 septembre 2012 susvisé.

Art. 2 - Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 18 juillet 2013.

Le Chef du Gouvernement

Ali Larayedh

Par décret n° 2013-3140 du 15 juillet 2013.

Monsieur Mohamed Lotfi Frad, ingénieur général, est chargé des fonctions de directeur général du financement, des investissements et des organismes professionnels au ministère de l'agriculture.

Par décret n° 2013-3141 du 22 juillet 2013.

Monsieur Tarak Ayoub, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de division de l'hydraulique et de l'équipement rural au commissariat régional au développement agricole de Kairouan.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-3142 du 15 juillet 2013.

Madame Samah Amara épouse Zahraz, médecin vétérinaire inspecteur régional, est chargée des fonctions de sous-directeur du suivi, de l'audit et du contrôle à la direction du contrôle et de la traçabilité relevant de la direction générale de l'agriculture biologique au ministère de l'agriculture.

Par décret n° 2013-3143 du 15 juillet 2013.

Madame Faten Rejeb épouse Gharbi, ingénieur principal, est chargée des fonctions de sous-directeur de la veille biologique à la direction générale de l'agriculture biologique au ministère de l'agriculture.

Par décret n° 2013-3144 du 22 juillet 2013.

Monsieur Néjib Ben Ticha, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement des périmètres irrigués au commissariat régional au développement agricole de Sfax.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-3145 du 22 juillet 2013.

Monsieur Jamel Ferchichi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement de la protection des eaux et des sols au commissariat régional au développement agricole de Bizerte.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-3146 du 22 juillet 2013.

Monsieur Jalloul Bouzouiti, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement de la protection des eaux et des sols au commissariat régional au développement agricole de Béja.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-3147 du 15 juillet 2013.

Madame Jahida Belkefi, technicien principal, est chargée des fonctions de chef de service du guichet unique pour l'orientation et la facilitation de la commercialisation et de l'exportation des produits biologiques à la direction générale de l'agriculture biologique au ministère de l'agriculture.

Par décret n° 2013-3148 du 15 juillet 2013.

Monsieur Kamel Aloui, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service de l'inventaire et de l'évaluation à la direction du développement sylvo-pastoral relevant de la direction générale des forêts au ministère de l'agriculture.

Par décret n° 2013-3149 du 15 juillet 2013.

Monsieur Mohamed Fares, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de service de l'organisation de l'exploitation des parcours et des nappes alfatières à la direction du développement sylvo-pastoral relevant de la direction générale des forêts au ministère de l'agriculture.

Par décret n° 2013-3150 du 22 juillet 2013.

Monsieur Belaid Askri, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de service à l'arrondissement de la protection des eaux et des sols au commissariat régional au développement agricole de Bizerte.

**MINISTERE DES DOMAINES DE
L'ETAT ET DES AFFAIRES
FONCIERES**

Par décret n° 2013-3151 du 22 juillet 2013.

Monsieur Lazhar Radaoui, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service des locations et du recensement à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Gafsa au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2013-3152 du 29 juillet 2013.

Il est accordé à Monsieur Béchir Ghalioune une dérogation pour exercer dans le secteur public pour une période d'une année, à compter du premier août 2013.

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Par décret n° 2013-3153 du 18 juillet 2013.

Il est attribué aux cadres dont les noms suivent les emplois fonctionnels relevant de quelques directions régionales de l'équipement indiquées dans le tableau suivant :

A compter de la date du 10 septembre 2012

Numéro d'ordre	Prénom et nom	Grade	Emploi fonctionnel proposé
1	Chokri Kridene	Ingénieur principal	Chef de service des bâtiments civils à la direction régionale de l'équipement de Kébili
2	Mohamed Mondher Essaï	Ingénieur principal	Sous-directeur des bâtiments civils, de l'habitat, de l'aménagement urbain et du territoire à la direction régionale de l'équipement de Kébili
3	Sofiène Bouhouli	Architecte en chef	Chef de service de l'habitat à la direction régionale de l'équipement de Sousse
4	Ali Hedhli	Ingénieur principal	Sous-directeur des bâtiments civils, de l'habitat, de l'aménagement urbain et du territoire à la direction régionale de l'équipement de Jendouba
5	Kaïs Gharbi	Ingénieur principal	Chef de service des bâtiments civils à la direction régionale de l'équipement de Jendouba
6	Béchir Mazhoud	Architecte principal	Chef de service de l'habitat à la direction régionale de l'équipement de Kébili
7	Nejia Helali	Ingénieur principal	Chef de service des études et des travaux neufs à la direction régionale de l'équipement de Jendouba
8	Mohamed Ali Essaidi	Ingénieur principal	Chef de service des bâtiments civils à la direction régionale de l'équipement de Béja
9	Abdelmajid Sayari	Ingénieur principal	Chef de service de l'aménagement urbain et du territoire à la direction régionale de l'équipement de Béja
10	Monia Dhifi	Ingénieur principal	Chef de service des études et des travaux neufs à la direction régionale de l'équipement de Béja
11	Mohamed Ali Gares	Ingénieur principal	Chef de service des études et des travaux neufs à la direction régionale de l'équipement de Mahdia

Numéro d'ordre	Prénom et nom	Grade	Emploi fonctionnel proposé
12	Mohamed Aymen Ltaief	Ingénieur Principal	Chef de service des pistes rurales à la direction régionale de l'équipement de Mahdia
13	Saber Dhifli	Ingénieur principal	Chef de service de l'habitat à la direction régionale de l'équipement de Tunis
14	Amel Akermi épouse Ferchichi	Ingénieur principal	Sous-directeur des bâtiments civils, de l'habitat, de l'aménagement urbain et du territoire à la direction régionale de l'équipement de Tunis
15	Moncef Laabidi	Ingénieur principal	Chef de service de l'habitat à la direction régionale de l'équipement de l'Ariana
16	Mohamed Hédi El Attaoui	Ingénieur principal	Chef de service des travaux neufs à la direction régionale de l'équipement de Tunis
17	Mohamed Ghattassi	Urbaniste général	Chef de service de l'aménagement urbain et du territoire à la direction régionale de l'équipement de Tunis
18	Faouzi Mejri	Ingénieur des travaux	Chef de service de l'entretien des routes à la direction régionale de l'équipement de Tunis
19	Sarra Ben Ayed	Ingénieur des travaux	Chef de service des études à la direction régionale de l'équipement de Tunis
20	Ahlem Dkhili	Administrateur	Chef de service des affaires administratives et financières à la direction régionale de l'équipement de Tunis
21	Aïcha Mahjoub épouse Riahi	Administrateur	Sous-directeur des affaires administratives, financières, foncières et des archives à la direction régionale de l'équipement de Tunis
22	Sifi Khediri	Ingénieur en chef	Directeur de la coordination des services techniques à la direction régionale de l'équipement de Tunis
23	Ahemd Ben Sassi	Ingénieur en chef	Directeur de la coordination des services techniques à la direction régionale de l'équipement de Ben Arous
24	Taïb El Hajji	Technicien en chef	Chef de service de l'aménagement urbain et du territoire à la direction régionale de l'équipement de Tozeur
25	Mohamed Chaabane	Urbaniste principal	Chef de service de l'aménagement urbain et du territoire à la direction régionale de l'équipement de Sfax
26	Abdessatar Gouismi	Architecte en chef	Chef de service des bâtiments civils à la direction régionale de l'équipement de Gabès
27	Nouredine Allaoui	Ingénieur principal	Chef de service de l'habitat à la direction régionale de l'équipement de Médenine
28	Mokthar Ben Dhaou Jebahi	Ingénieur principal	Sous-directeur des ponts et chaussées à la direction régionale de l'équipement de Gabès
29	Hamza Harrabi	Architecte principal	Chef de service de l'aménagement urbain et du territoire à la direction régionale de l'équipement de Médenine
30	Radhouane Belhaj	Ingénieur principal	Chef de service des bâtiments civils à la direction régionale de l'équipement de Médenine
31	Mohamed Chandoul	Administrateur	Chef de service des affaires administratives et financières à la direction régionale de l'équipement de Médenine
32	Nader Zouari	Ingénieur principal	Chef de service des études et des travaux neufs à la direction régionale de l'équipement de Sfax
33	Abdelkarim Omri	Ingénieur principal	Sous-directeur des ponts et chaussées à la direction régionale de l'équipement du Kef
34	Mohamed Taïeb Nssiri	Urbaniste principal	Sous-directeur des bâtiments civils, de l'habitat, de l'aménagement urbain et du territoire à la direction régionale de l'équipement de Mahdia
35	Hassen Essid	Ingénieur principal	Chef de service des bacs à la direction régionale de l'équipement de Médenine
36	Haïcem Krichene	Technicien principal	Chef de service des pistes rurales à la direction régionale de l'équipement de Sfax

Numéro d'ordre	Prénom et nom	Grade	Emploi fonctionnel proposé
37	Salem Bouzakher	Ingénieur principal	Chef de service de l'entretien et de l'exploitation des routes à la direction régionale de l'équipement de Médenine
38	Anis Dardoumi	Ingénieur principal	Chef de service des études et des travaux neufs à la direction régionale de l'équipement du Kef
39	Tarek Bardi	Ingénieur principal	Sous-directeur des ponts et chaussées à la direction régionale de l'équipement de Médenine
40	Mouldi Kraiem	Ingénieur des travaux	Chef de service de l'entretien et de l'exploitation des routes à la direction régionale de l'équipement de Sfax
41	Ali Issaoui	Architecte en chef	Chef de service des bâtiments civils à la direction régionale de l'équipement de Sfax
42	Rajaa Ajili	Ingénieur principal	Sous-directeur des bâtiments civils, de l'habitat, de l'aménagement urbain et du territoire à la direction régionale de l'équipement de Médenine
43	Kamel Esseti	Ingénieur principal	Chef de service des bâtiments civils à la direction régionale de l'équipement de Sidi Bouzid
44	Moncef Ezzeddini	Ingénieur principal	Directeur de la coordination des services techniques à la direction régionale de l'équipement de Mahdia
45	Monia Khamassi	Ingénieur principal	Sous-directeur des bâtiments civils, de l'habitat, de l'aménagement urbain et du territoire à la direction régionale de l'équipement de Kairouan
46	Mehdi Abdellaoui	Urbaniste principal	Chef de service de l'habitat à la direction régionale de l'équipement de Nabeul
47	Alaeddine Ben Hssouna	Ingénieur principal	Chef de service des études et des travaux neufs à la direction régionale de l'équipement de Nabeul
48	Mohamed Ben Abdesslem	Ingénieur principal	Chef de service des pistes rurales à la direction régionale de l'équipement de Monastir
49	Ali Fattoumi	Ingénieur principal	Chef de service de l'entretien et de l'exploitation des routes à la direction régionale de l'équipement de Gafsa
50	Sami Zribi	Ingénieur principal	Chef de service des bâtiments civils à la direction régionale de l'équipement de Nabeul
51	Khaled Chaieb	Ingénieur des travaux	Chef de service des pistes rurales à la direction régionale de l'équipement de Zaghouan
52	Mohamed Atef Talmoudi	Ingénieur principal	Sous-directeur des ponts et chaussées à la direction régionale de l'équipement de Sfax
53	Mongi Hmidi	Ingénieur en chef	Sous-directeur des ponts et chaussées à la direction régionale de l'équipement de l'Ariana
54	Naoua Ben Slimane	Administrateur	Chef de service des affaires administratives et financières à la direction régionale de l'équipement de Nabeul
55	Hela Sarraj	Ingénieur principal	Chef de service des bâtiments civils à la direction régionale de l'équipement de Monastir
56	Mohamed Ali Slim	Ingénieur principal	Chef de service des études et des travaux neufs à la direction régionale de l'équipement de Siliana
57	Noureddine Ben Amor	Ingénieur principal	Chef de service des bâtiments civils à la direction régionale de l'équipement de Siliana
58	Faïcel Elfekih Saïd	Urbaniste principal	Chef de service de l'aménagement urbain et du territoire à la direction régionale de l'équipement de Siliana
59	Anis Mkaïdem	Ingénieur principal	Chef de service de l'entretien et de l'exploitation des routes à la direction régionale de l'équipement de Zaghouan
60	Mohamed Ali Ben Aleya	Ingénieur principal	Chef de service de l'entretien et de l'exploitation des routes à la direction régionale de l'équipement de Siliana
61	Ridha Bouslimi	Ingénieur principal	Sous-directeur des bâtiments civils, de l'habitat, de l'aménagement urbain et du territoire à la direction régionale de l'équipement du Kef

Numéro d'ordre	Prénom et nom	Grade	Emploi fonctionnel proposé
62	Khaoula Tobji	Ingénieur principal	Chef de service de l'aménagement urbain et du territoire à la direction régionale de l'équipement de Kébili
63	Moez Ganouni	Ingénieur des travaux	Chef de service de l'entretien et de l'exploitation des routes à la direction régionale de l'équipement de Jendouba
64	Najoua Ben Zid	Ingénieur principal	Chef de service des pistes rurales à la direction régionale de l'équipement de Gabès
65	Nesrine Hanechi	Architecte principal	Chef de service de l'habitat à la direction régionale de l'équipement de Gabès
66	Majed Manaï	Architecte principal	Chef de service des bâtiments civils à la direction régionale de l'équipement de Zaghouan
67	Samir Abichou	Administrateur conseiller	Sous-directeur des affaires administratives, financières, foncières et des archives à la direction régionale de l'équipement de Gafsa
68	Ali Bouzayane	Ingénieur principal	Chef de service des études et travaux neufs à la direction régionale de l'équipement de Gafsa
69	Awatef Bent Hedi Ben Boubaker Chelly	Ingénieur principal	Sous-directeur des bâtiments civils et de l'habitat à la direction régionale de l'équipement de Siliana
70	Naïm Saoudi	Ingénieur principal	Chef de service des pistes rurales à la direction régionale de l'équipement de Kairouan
71	Hanene Ouertani	Administrateur	Chef de service des affaires administratives et financières à la direction régionale de l'équipement de Manouba
72	Najoua Kalghoum	Ingénieur principal	Chef de service de l'habitat à la direction régionale de l'équipement de Monastir
73	Mohamed Taher Gargouri	Ingénieur des travaux	Chef de service de l'habitat à la direction régionale de l'équipement de Siliana
74	Hassine Fathalli	Ingénieur principal	Chef de service de l'entretien et de l'exploitation des routes à la direction régionale de l'équipement de Monastir
75	Mounir Bradaï	Ingénieur principal	Chef de service de l'habitat à la direction régionale de l'équipement de Sfax
76	Samiha Agouni	Ingénieur Principal	Chef de service de l'habitat à la direction régionale de l'équipement de Tozeur
77	Oussama Abdelkefi	Administrateur	Sous-directeur des affaires administratives, financières, foncières et des archives à la direction régionale de l'équipement de Sousse

A compter de la date du 10 juillet 2012

Numéro d'ordre	Prénom et nom	Grade	Emploi fonctionnel proposé
1	Khaled Taieb	Technicien principal	Chef de service des pistes rurales à la direction régionale de l'équipement de Tataouine
2	Taïeb Kaouache	Technicien principal	Chef de service des pistes rurales à la direction régionale de l'équipement de Médenine
3	Jameleddine Gmar	Ingénieur principal	Directeur de la coordination des services techniques à la direction régionale de l'équipement de Béja

A compter de la date du 8 octobre 2012

Numéro d'ordre	Prénom et nom	Grade	Emploi fonctionnel proposé
1	Noureddine Ezzi	Ingénieur principal	Sous-directeur des ponts et chaussées à la direction régionale de l'équipement de Gafsa

A compter de la date du 11 décembre 2012

Numéro d'ordre	Prénom et nom	Grade	Emploi fonctionnel proposé
1	Ines Ben Nticha	Ingénieur principal	Chef de service des pistes rurales à la direction régionale de l'équipement de Ben Arous
2	Aymen Razgui	Ingénieur principal	Chef de service des pistes rurales à la direction régionale de l'équipement de Béja
3	Najla Ben Khelifa	Ingénieur principal	Chef de service de l'aménagement urbain et du territoire à la direction régionale de l'équipement du Kef
4	Mustapha Lyouène	Administrateur conseiller	Sous-directeur des affaires administratives, financières, foncières et des archives à la direction régionale de l'équipement de Kairouan
5	Aymen Ghrissi	Architecte principal	Chef de service de l'aménagement urbain et du territoire à la direction régionale de l'équipement de Kairouan
6	Abdelfattah Jarray	Architecte principal	Chef de service de l'aménagement urbain et du territoire à la direction régionale de l'équipement de Tataouine

Par décret n° 2013-3154 du 22 juillet 2013.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale est attribuée à Madame Fatma Barbouch épouse Dhmaied, ingénieur en chef, directeur de l'exploitation et de l'entretien routier relevant de la direction générale des ponts et chaussées au ministère de l'équipement et de l'environnement (secteur de le l'équipement).

Par décret n° 2013-3155 du 15 juillet 2013.

Monsieur Mustapha Ezzine, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur de l'unité de gestion par objectifs pour le suivi de la réalisation du projet de protection contre les inondations de la région de Tunis Ouest relevant de la direction de l'hydraulique urbaine au ministère de l'équipement et de l'environnement (secteur de l'équipement).

Par décret n° 2013-3156 du 15 juillet 2013.

Madame Hédia Karoui épouse Guédha, ingénieur des travaux, est chargée des fonctions de directrice de l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet d'extension du pôle El Ghazela des technologies de la communication aux zones d'Ennahli et de Manouba relevant de la direction générale des bâtiments civils au ministère de l'équipement et de l'environnement (secteur de l'équipement).

Par décret n° 2013-3157 du 15 juillet 2013.

Madame Najet Letaïef épouse Kooli, architecte en chef, est chargée des fonctions de directrice de l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de construction du siège du conseil d'Etat relevant de la direction générale des bâtiments civils au ministère de l'équipement et de l'environnement (secteur de l'équipement).

Par décret n° 2013-3158 du 15 juillet 2013.

Madame Mannana Zadam épouse Hafnaoui, ingénieur en chef, est chargée des fonctions de directrice des ports maritimes à la direction générale des services aériens et maritimes au ministère de l'équipement et de l'environnement (secteur de l'équipement).

Par décret n° 2013-3159 du 15 juillet 2013.

Monsieur Mosbah Khraïfi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de directeur de la construction et de l'entretien à la direction générale des bâtiments civils au ministère de l'équipement et de l'environnement (secteur de l'équipement).

Par décret n° 2013-3160 du 22 juillet 2013.

Madame Akila Kaak épouse Kouki, administrateur en chef, est chargé des fonctions de sous-directeur du traitement de l'information et du développement des applications informatiques à la direction de la gestion des informations urbaines à l'agence d'urbanisme du Grand Tunis relevant du ministère de l'équipement et de l'environnement.

En vertu des dispositions du décret n° 99-1491 du 30 juin 1999, l'intéressée bénéficie dans ses nouvelles fonctions de la classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur.

Par décret n° 2013-3161 du 15 juillet 2013.

Monsieur Mustapha Becha est chargé des fonctions de sous-directeur de la lutte contre la pollution hydrique à la direction de l'hydraulique urbaine au ministère de l'équipement et de l'environnement (secteur de l'équipement).

Par décret n° 2013-3162 du 15 juillet 2013.

Monsieur Abdelaziz Sellaouti, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur du matériel et des approvisionnements à la direction des moyens généraux relevant de la direction générale des services communs au ministère de l'équipement et de l'environnement (secteur de l'équipement).

Par décret n° 2013-3163 du 15 juillet 2013.

Monsieur Mohamed Néjib Haddad, administrateur, est chargé des fonctions de sous-directeur de la réglementation et de la gestion des carrières du personnel à la direction des affaires administratives relevant de la direction générale des services communs au ministère de l'équipement et de l'environnement (secteur de l'équipement).

Par décret n° 2013-3164 du 22 juillet 2013.

Monsieur Habib Radhi Mcharek, officier principal de la marine marchande de troisième classe, est chargé des fonctions de sous-directeur des techniques et procédés d'aménagement du territoire à la direction des études générales et de la programmation relevant de la direction générale de l'aménagement du territoire au ministère de l'équipement et de l'environnement (secteur de l'équipement).

Par décret n° 2013-3165 du 18 juillet 2013.

Monsieur Ridha Selmi, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de sous-directeur des ponts et chaussées à la direction régionale de l'équipement de Sidi Bouzid.

Par décret n° 2013-3166 du 15 juillet 2013.

Monsieur Ahmed Ben Salem, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de l'unité de gestion par objectifs pour l'achèvement de la réalisation du projet de construction des composantes du technopôle de Sfax (centre des ressources technologiques - deux ateliers de relais - l'institut supérieur de l'électronique et de la technologie de la communication - l'institut supérieur de la gestion industrielle - le restaurant universitaire - l'institut des études supérieures du commerce le deuxième lot) relevant de la direction générale des bâtiments civils au ministère de l'équipement et de l'environnement (secteur de l'équipement) avec rang et avantages de sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-3167 du 18 juillet 2013.

Monsieur Sadok Mansouri, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de service de l'entretien et de l'exploitation des routes à la direction régionale de l'équipement de Manouba.

Par décret n° 2013-3168 du 15 juillet 2013.

Madame Monia Shili épouse Torkhani, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service de la coopération à la direction de la planification et de la prévision budgétaire relevant de la direction générale de la planification, de la coopération et de la formation des cadres au ministère de l'équipement et de l'environnement (secteur de l'équipement).

Par décret n° 2013-3169 du 15 juillet 2013.

Madame Donia Atouani épouse Zouaoui, architecte principal, est chargée des fonctions de chef de service de passation des marchés à la direction de la construction et de l'entretien relevant de la direction générale des bâtiments civils au ministère de l'équipement et de l'environnement (secteur de l'équipement).

Par décret n° 2013-3170 du 15 juillet 2013.

Monsieur Karim Frikha, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service du suivi et du contrôle des travaux (lots spéciaux) à l'unité de gestion par objectifs pour l'achèvement de la réalisation du projet de construction des composantes du technopôle de Sfax (centre des ressources technologiques - deux ateliers de relais- l'institut supérieur de l'électronique et de la technologie de la communication - l'institut supérieur de la gestion industrielle - le restaurant universitaire - l'institut des études supérieures du commerce le deuxième lot) relevant de la direction générale des bâtiments civils au ministère de l'équipement et de l'environnement (secteur de l'équipement).

Par décret n° 2013-3171 du 15 juillet 2013.

Monsieur Chokri Khelifi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service des études à la sous-direction de la lutte contre la pollution hydrique relevant de la direction de l'hydraulique urbaine au ministère de l'équipement et de l'environnement (secteur de l'équipement).

Par décret n° 2013-3172 du 15 juillet 2013.

Monsieur Jalel Mouelhi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions d'inspecteur en chef à l'inspection générale au ministère de l'équipement et de l'environnement (secteur de l'équipement).

**MINISTERE DES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION**

Par décret n° 2013-3173 du 15 juillet 2013.

Est accordée la classe exceptionnelle de directeur d'administration centrale à Monsieur Jamel Badr, ingénieur en chef, inspecteur directeur des technologies de l'information et de la communication à l'inspection générale des technologies de l'information et de la communication au ministère des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2013-3174 du 15 juillet 2013.

Mademoiselle Nesrine Abichou, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef de service de la promotion des usages des technologies de l'information auprès des entreprises privées à la sous-direction de la promotion des usages des technologies de l'information à la direction de la promotion des logiciels et des systèmes informatiques à la direction générale des technologies de l'information au ministère des technologies de l'information et de la communication.

**MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

Arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 22 juillet 2013, portant report du concours externe sur épreuves d'entrée au cycle de formation pour le recrutement d'inspecteurs de la jeunesse et d'enfance.

Le ministre de la jeunesse et des sports,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 74-950 du 2 novembre 1974, portant statut particulier des personnels du corps de l'inspection pédagogique des ministères de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique et des affaires de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2010-1778 du 19 juillet 2010,

Vu le décret n° 2013-1372 du 15 mars 2013, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 mai 2013, fixant les modalités d'organisation du concours externe sur épreuves d'entrée au cycle de formation pour le recrutement d'inspecteurs de la jeunesse et d'enfance,

Vu l'arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 mai 2013, portant ouverture du concours externe sur épreuves d'entrée au cycle de formation pour le recrutement d'inspecteurs de la jeunesse et d'enfance.

Arrête :

Article premier - Le concours externe sur épreuves d'entrée au cycle de formation pour le recrutement d'inspecteurs de la jeunesse et d'enfance, ouvert par l'arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 mai 2013 susvisé est reporté au 2 novembre 2013 et jours suivants.

Art. 2 - La liste d'inscription des candidatures sera close le 2 octobre 2013.

Tunis, le 22 juillet 2013.

Le ministre de la jeunesse et des sports

Tarak Dhiab

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ali Larayedh

Arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 22 juillet 2013, portant report du concours externe sur épreuves d'entrée au cycle de formation pour le recrutement d'inspecteurs de l'éducation physique et des sports.

Le ministre de la jeunesse et des sports,

Vu la loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements, publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 74-950 du 2 novembre 1974, portant statut particulier des personnels du corps de l'inspection pédagogique des ministères de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique et des affaires de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2010-1778 du 19 juillet 2010,

Vu le décret n° 2013-1372 du 15 mars 2013, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 mai 2013, fixant les modalités d'organisation du concours externe sur épreuves d'entrée au cycle de formation pour le recrutement d'inspecteurs de l'éducation physique et des sports,

Vu l'arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 mai 2013, portant ouverture du concours externe sur épreuves d'entrée au cycle de formation pour le recrutement d'inspecteurs de l'éducation physique et des sports.

Arrête :

Article premier - Le concours externe sur épreuves d'entrée au cycle de formation pour le recrutement d'inspecteurs de l'éducation physique et des sports, ouvert par l'arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 mai 2013 susvisé est reporté au 2 novembre 2013 et jours suivants.

Art. 2 - La liste d'inscription des candidatures sera close le 2 octobre 2013.

Tunis, le 22 juillet 2013.

Le ministre de la jeunesse et des sports

Tarak Dhiab

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ali Larayedh

Année 2013

A BONNEMENT

au Journal Officiel de la République Tunisienne

Lois, Décrets et Arrêtés

TARIFS en dinars tunisiens

TUNISIE

Edition originale (arabe) : 24,000
Traduction française : 33,000
Edition originale A + F : 45,000
Traduction anglaise : 33,000

PAYS DU MAGHREB

Edition originale (arabe) : 56,000
Traduction française : 65,000
Edition originale A + F : 77,000
Traduction anglaise : 65,000

AFRIQUE ET EUROPE

Edition originale (arabe) : 66,000
Traduction française : 81,000
Edition originale A + F : 95,000
Traduction anglaise : 81,000

AMERIQUE ET ASIE

Edition originale (arabe) : 86,000
Traduction française : 106,000
Edition originale A + F : 174,000
Traduction anglaise : 106,000

F.O.D.E.C. 1%
et frais d'envoi par avion en sus

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contactez le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès - Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

- * 1000 - Tunis : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
- * 4000 - Sousse : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –
Tél. : (73) 225.495
- * 3051 - Sfax : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2
Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

Tunis :

C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74
B.I.A.T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

Sousse :

S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

Sfax :

B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 0,500 dinars + 1% F.O.D.E.C.

Traduction : 0,700 dinars + 1% F.O.D.E.C.